

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'AMENAGEMENTS DES EPREUVES D'EXAMENS PROFESSIONNELS

Procédure simplifiée

## FORMULAIRE A RENSEIGNER EN CLASSE DE SECONDE OU AU PLUS TARD AVANT LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN

Ce formulaire de demande d'aménagements des conditions de passation des épreuves d'examens professionnels est à compléter par le candidat - ou par les représentants légaux s'il est mineur- et par l'équipe pédagogique.

IDENTITE DU CANDIDAT			
NOM de famille du candidat :       NOM d'usage du candidat :         Prénom(s) :       Date de naissance :         Sexe : □ F □ M			
Adresse:			
Adresse électronique :			
Nom et adresse du représentant légal (si différent) :			
Candidat : individuel scolarisé - précisez l'établissement scolaire où est inscrit le candidat			
Ville :			
EXAMEN PRESENTE			
☐ Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) Spécialité :			
☐ Brevet d'études professionnelles (BEP) Spécialité :			
☐ Mention complémentaire niveau 3 Spécialité :			
☐ Brevet professionnel (BP) Spécialité :			
☐ Baccalauréat professionnel (BAC PRO) Spécialité :			
☐ Mention complémentaire niveau 4 Spécialité :			
☐ Brevet des métiers d'arts (BMA) Spécialité :			
□ Diplôme de technicien des métiers du spectacles (DTMS) :			
☐ Brevet de technicien supérieur (BTS) Spécialité :			
☐ Diplôme de comptabilité et de gestion :			
☐ Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion :			
AMENAGEMENTS DE LA SCOLARITE DE L'ANNEE PRECEDENTE OU DE L'ANNEE EN COURS			
PPS (joindre la photocopie du PPS ou de la notification)			
PAI (joindre la photocopie)			
□ PAP (joindre la photocopie)			
☐ AESH (joindre la photocopie)			
N.B : Seuls les aménagements conformes au règlement de l'examen sont possibles			

NOM......PRENOM......1

Aménagements sollicités par <u>le candidat</u> ou son représentant légal	Appreciation de l'equipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Réservé à la décision de l'autorité administrative (Codes Cyclades)
	TEMPS OU ESPACE	-
Majoration de temps     (dans la limite d'un tiers temps)		
1.1 - Préparation des épreuves orales ou pratiques		Valide la demande
□ 1.1.1 - un tiers-temps (1/3) □ 1.1.2 - autres (supérieur au tiers temps pour situations exceptionnelles)	□ 1.1.1 □ 1.1.2	□ 1.1.1- MH104 □ 1.1.2
1.2 – Epreuves écrites  1.2.1 - tiers temps 1.2.2 - autres (supérieur au tiers temps pour situations exceptionnelles)	□ 1.2.1 □ 1.2.2	☐ 1.2.1 – MH102 ☐ 1.2.2 – MH101
1.3 – Epreuves orales  1.3.1 - 1/3 temps 1.3.2 - autres (supérieur au tiers temps pour situations exceptionnelles)	□ 1.3.1 □ 1.3.2	□ 1.3.1 – MH103 □ 1.3.2
1.4 – Epreuves pratiques  ☐ 1.4.1 - 1/3 ☐ 1.4.2 - autres (supérieur au tiers temps pour situations exceptionnelles)	□ 1.4.1 □ 1.4.2	□ 1.4.1 – MH105 □ 1.4.2
	Observations :	Refus à motiver :
2. Pause Possibilité de se déplacer, de sortir, de se restaurer et/ou de bénéficier de soins (avec temps compensatoire y compris pendant la 1ère heure)  Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve.	Observations:	Valide la demande  2- MH118  Refus à motiver :
3 - Locaux, installation de la salle (à préciser):  □ 3.1 – accès facile aux sanitaires, possibilité de s'y rendre dès la 1ère heure □ 3.2 – proximité de l'infirmerie □ 3.3 – accessibilité des locaux (RDC ou accès ascenseur) □ 3.4 – accessibilité des locaux fauteuil roulant □ 3.5 – conditions particulières d'éclairage à préciser:	□ 3.1 □ 3.2 □ 3.3 □ 3.4 □ 3.5	Valide la demande □ 3.1 – MH201 □ 3.2 – MH202 □ 3.3 – MH204 □ 3.4 – MH206 □ 3.5 – MH209

ou son représentant légal	Appreciation de l'equipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Reserve a la décision de l'autorité administrative (Codes Cyclades)
☐ 3.6 - poste de travail ou mobilier adapté à préciser:	□ 3.6	□ 3.6 – MH211
□ 3.7 – salle à faible effectif □ 3.8 - seul dans une salle (situation exceptionnelle)	□ 3.7 □ 3.8	☐ 3.7 – MH214 ☐ 3.8 – MH212
	Observations:	Refus à motiver :
	AMENAGEMENTS TECHNIQUES	
Aides techniques		
4.1 - Utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette (hors connexion)		Valide la demande
<ul> <li>□ 4.1.1 – ordinateur ou tablette du candidat</li> <li>□ 4.1.2 – ordinateur fourni par le centre</li> <li>d'examen</li> </ul>	□ 4.1 1 □ 4.1.2	□ 4.1 1 – MH413 □ 4.1.2 – MH414
☐ 4.1.3 – utilisation de logiciels spécifiques habituellement utilisés en classe	4.1.3	□ 4.1.3 – MH405
A préciser :  Dans le cas d'utilisation de logiciels spécifique sur l'ordinateur du centre, il appartient au candidat d'apporter les logiciels et d'en demander avant l'épreuve leur installation.  Les logiciels utilisés en classe peuvent ne pas être autorisés aux examens.  4.2 - Matériel particulier apporté par le candidat sauf ordinateur ou tablette (à préciser) :		
<ul> <li>4.2.1 - calculatrice simple non programmable</li> <li>4.2.2 - machine braille</li> <li>4.2.3 - système HF</li> <li>4.2.4 - autres</li> </ul>	□ 4.2.1 □ 4.2.2 □ 4.2.3 □ 4.2.4	<ul> <li>□ 4.2.1 – MH402</li> <li>□ 4.2.2 – MH403</li> <li>□ 4.2.3 – MH403</li> <li>□ 4.2.4 – MH403</li> </ul>
	Observations:	Refus à motiver :
5 - Mise en forme des sujets  5.1 – sujet en braille intégral  5.2 – sujet en braille abrégé  5.3 – sujet en caractères agrandis - Arial 16  5.4 – sujet en caractères agrandis - Arial 20  5.5 – sujet en format numérique  HTML PDF  5.6 – sujet en A3  5.7 - autres :	□ 5.1 □ 5.2 □ 5.3 □ 5.4 □ 5.5 □ HTML □ PDF □ 5.6 □ 5.7:	Valide la demande    5.1 - MH301   5.2 - MH302   5.3 - MH310   5.4 - MH303   5.5 - MH306   HTML   PDF   5.6 - MH304   5.7:
	Observations:	Refus à motiver :

Aménagements sollicités par le candidat ou son représentant légal  6- Communication  ☐ 6.1 - Port par le surveillant du système HF pour les épreuves écrites et /ou orales  ☐ 6.2 - En cas de consignes orales, celles-ci devront être données à voix haute en articulant, le surveillant se plaçant face au candidat	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels  6.1 6.2	Réservé à la décision de l'autorité administrative (Codes Cyclades)  Valide la demande  G.1 – MH401  G.2 – MH508
<ul> <li>6.3 Consignes orales données par écrit</li> <li>6.4 - Autres (à préciser)</li> </ul>	☐ 6.3 ☐ 6.4 Observations :	☐ 6.3 – MH601 ☐ 6.4  Refus à motiver :
	AIDES HUMAINES	
Aides humaines 7 - Nom, prénom, qualité de la personne envisagée si elle est connue (AESH, enseignants):  7.1 - secrétaire lecteur 7.2 - secrétaire scripteur 7.3 - assistant 7.3.1 - Reformulation des consignes 7.3.2 - Séquençage des consignes complexes 7.3.3 - Explicitation des sens second et métaphorique 7.3.4 - autre (préciser)  7.4 - Assistance d'un enseignant spécialisé trouble de la fonction auditive 7.5 - Assistance d'un interprète en langue des signes française (LSF) pour les épreuves orales uniquement 7.6 - Assistance d'un codeur en langue française parlée complétée (LfPC)	7.1 7.2 7.3 7.3.1 7.3.2 7.3.3 7.3.4  7.4 7.5  7.6  Observations:	Valide la demande  7.1 – MH512 7.2 – MH513 7.3 7.3.1 – MH521 7.3.2 – MH522 7.3.3 – MH523 7.3.4 – MH501  7.4 – MH502 7.5 – MH503  7.6 – MH504  Refus à motiver :
8- Adaptations d'épreuves conformes à la		Valide la demande
réglementation en vigueur de l'examen concerné  8.1 – Adaptations générales  8.1.1 - épreuves orales possibilités de réponses écrites  8.1.2 – Passage en priorité pour les épreuves orales  8.1.3 - Autres  Préciser le type d'adaptation à l'exception des adaptations de sujets:	<ul><li>□ 8.1.1</li><li>□ 8.1.2</li><li>□ 8.1.3</li></ul>	□ 8.1.1 – MH602 □ 8.1.2 – MH632 □ 8.1.3

NOM.......PRENOM......4

Ar	nénagements sollicités par <u>le candidat</u> ou son représentant légal		Appréciation de l'équipe pédagogique	Réservé à la décision de l'autorité administrative (Codes Cyclades)
	<u> </u>	1	Ne concerne pas les candidats individuels	dammodative (Codes Cyclades)
8.2	- Adaptations spécifiques examens			
	professionnels	8.3	24	8.2.1
	<b>8.2.1</b> – Adaptation à l'écrit de l'épreuve orale de langue vivante A ou de la langue vivante obligatoire			
	<b>8.2.2</b> - Adaptation à l'écrit de l'épreuve orale de langue vivante B	8.:	2.2	8.2.2
	8.2.3 - Aménagement de l'évaluation de la compréhension de l'écrit de l'épreuve obligatoire de langue vivante étrangère ou langue vivante A ou B (ex. à l'oral)	8.:	2.3	8.2.3
	<b>8.2.4</b> - Aménagement de l'expression écrite de l'épreuve obligatoire de langue vivante étrangère ou langue vivante A ou B (ex. réduction du nombre de lignes écrites)	8.3	2.4	8.2.4
	<b>8.2.5</b> - Aménagement de la compréhension de l'oral de l'épreuve obligatoire de langue	8.3	2.5	8.2.5
	vivante ou langue vivante A ou B (ex. à l'écrit)  8.2.6 - Aménagement de l'expression de l'oral de l'épreuve obligatoire de langue vivante	<b>□</b> 8.:	2.6	8.2.6
	étrangère ou langue vivante A ou B (ex. LSF ou minoration du temps d'oral)	Obser	vations:	Refus à motiver :
	<ul> <li>Dispenses - Examens professionnels iformes à la réglementation en vigueur de amen concerné</li> </ul>			Valide la demande
disp	candidat ne peut pas être entièrement pensé de l'épreuve de langue vivante A ou de angue vivante obligatoire (maximum 3 sur 5)			
	9.1 – Compréhension écrite de l'épreuve de langue vivante A ou de la langue vivante obligatoire		9.1	9.1
	<b>9.2 -</b> Expression écrite de l'épreuve de langue		9.2	9.2
	vivante A ou de la langue vivante obligatoire  9.3 - Compréhension orale de l'épreuve de langue vivante A ou de langue vivante		9.3	9.3
	obligatoire <b>9.4 -</b> Expression orale de l'épreuve de langue		] 9.4	9.4
	vivante A ou de la langue vivante obligatoire 9.5 - Compréhension écrite de l'épreuve de		<b>1</b> 9.5	9.5
	langue vivante B  9.6 - Expression écrite de l'épreuve de langue		<b>1</b> 9.6	9.6
	vivante B  9.7 - Compréhension orale de l'épreuve de			9.7
	langue vivante B  9.8 - Expression orale de l'épreuve de langue			9.8
_	vivante B			9.9
	<b>9.9 –</b> Dispense de l'épreuve de langue vivante B			9.10
	9.10 - Compréhension écrite de l'épreuve obligatoire de chinois ou, japonais en LVA ou en langue vivante obligatoire ou LVB (candidats TFV)		9.10	
	9.11 - Expression écrite de l'épreuve obligatoire de chinois ou japonais en LVA ou langue vivante obligatoire ou LVB (candidats		9.11	9.11
	TFV)		vations :	Refus à motiver :
		i		

NOM......PRENOM......5

Aménagements sollicités par <u>le candidat</u> ou son représentant légal	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Réservé à la décision de l'autorité administrative (Codes Cyclades)
ETALEMEN	IT D'EPREUVES OU CONSERVATION DE NO	    ES
10 - Etalement du passage des épreuves :		
☐ 10.1 - la même année		Valide la demande
☐ 10.1.1 - Epreuves organisées en juin ou au printemps (lister les épreuves prévues à cette date)	☐ 10.1.1	☐ 10.1.1 – MH610
☐ 10.1.2 - Epreuves organisées en septembre ou à l'automne (lister les épreuves prévues à cette date)	<b>1</b> 0.1.2	☐ 10.1.2 – MH610
☐ 10.2 – année n+1		
■ 10.2.1 - Epreuves organisées en juin ou au printemps (lister les épreuves prévues à cette date)	<b>1</b> 10.2.1	☐ 10.2.1 – MH610
☐ 10.2.2 - Epreuves organisées en septembre ou à l'automne (lister les épreuves prévues à cette date)	☐ 10.2.2	☐ 10.2.2 – MH610
☐ 10.3 – sur plusieurs sessions	D 400	
(préciser pour chaque session, l'intitulé exact des	10.3	☐ 10.3 – MH610
épreuves à passer) :	A Observations :	Refus à motiver :
UNIQUEMENT POUR LES ÉLÈVES AYANT ÉCHOUÉ À L'EXAMEN		
☐ 11 - Conservation des notes Epreuves déjà passées dont vous demandez la conservation des notes sur 5 ans : préciser les épreuves concernées et fournir les relevés de notes		☐ 11 — MH609
	1	<u> </u>

RECAPITU	LATIF DES AMENAGEMENTS SOLLICITES PAR LE CANDIDAT
Je soussigné(e)	sollicite les aménagements d'examens
• ( )	gements cochés):
	énagements d'examen est faite <u>par mes soins et en pleine responsabilité</u> .
•	
	Le
Signature du candidat	Nom Prénom :
	Signature des responsables légaux (pour un candidat mineur)
Chef d'établissement NOM : VALQUIN	
Prénom : Marie-Line	
Date :	Cachet de l'établissement
Signature	
Signature	
Autorité administrative Date :	Cachet
Signature	